

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

5 Juillet 2010 à Ranspach le Bas

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

Membres présents:

- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- TROENDLE Catherine, Ranspach le Bas
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- KEMPF Christine, Ranspach le Bas
- OSER Patrick, Leymen
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- HAAB Monique, Hagenthal-le-Bas
- GROELLY Caroline, Neuwiller
- DELMOND Max, Folgensbourg
- LATSCHA Martine, Michelbach le Haut
- DREYER Bernard, Hagenthal le Haut
- PFENDLER Pierre, Hagenthal-le-Haut
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- ACKERMANN Roland, Hagenthal-le-Bas
- HOHLER Urbain, Neuwiller
- RUNSER Monique, Folgensbourg
- OTT Danièle, Leymen
- WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas

Assiste :Frédérique MIESCH - Agent de développement

Excusées : BUBENDORFF Catherine, MERTZ Véronique, PAPA Antoine, UEBERSCHLAG Roland

Ordre du jour :

Mme Troendle, sénateur maire de Ranspach le Bas, présente ses salutations au conseil. Comme de tradition, la municipalité offrira le verre de l'amitié au conseil communautaire à l'issue de sa séance. Monsieur le Président s'associe à ses salutations et laisse la parole à l'association des commerçants qui est venue présenter son point de vue sur le projet Unibail. Il excuse également l'absence des personnes suivantes : Messieurs Papa, Ueberschlag Roland, Mme Mertz et Mme Bubendorff.

Madame Sabine Klein, présidente de l'association des commerçants Dynamie de Hagenthal fait lecture d'un communiqué de presse qui expose le point de vue des commerçants par rapport à ce projet de centre commercial de grande envergure près du Technoport.

La demande de l'association des commerçants est de repenser le projet et de voir se créer un groupe de travail pour réfléchir à l'avenir de cette zone située près du Technoport. Il souhaite que le projet tel que présenté actuellement soit abandonné car l'impact serait négatif sur le territoire à plusieurs niveaux d'après eux :

- Fermeture à craindre des commerces de centre ville
- Impact environnemental : bcp de circulation, de nuisances, les voiries de desserte ne sont pas dimensionnées pour accueillir cet afflux de circulation

L'association pense également que les études réalisées en 2006 par Unibail ne sont plus d'actualité : les données économiques ont changé avec la crise économique que nous traversons, le caractère spécifique de notre région transfrontalière n'a pas été prise en compte, les Suisses ne traversent pas aussi facilement les frontières pour consommer, de nombreux centres commerciaux se sont ouverts depuis dans le sud Alsace avec des succès relatifs : Porte jeune à Mulhouse, Stucki, abandon d'un projet de 50 000 m² à Weil am Rhein. Par ailleurs, l'association regrette le système de location des cellules commerciales qui n'incitent pas les entreprises à s'investir...

Une discussion s'engage. Madame Ott pense qu'il existe quand même un problème de positionnement du commerce ludovicien, il n'y aurait certainement pas autant d'alsaciens qui feraient leurs courses en Allemagne

et Suisse si l'offre du secteur était attractive. Mme Troendle adhère à ces propos, elle n'est pas contre le projet Unibail à la condition qu'il trouve un dimensionnement raisonnable par rapport à notre territoire. Elle met également en avant qu'une législation spécifique pour les zones de coopérations transfrontalières est actuellement en cours d'élaboration, il faudra s'en servir pour préserver et augmenter le dynamisme commercial de notre secteur.

Les élus font également remarquer qu'Unibail est un professionnel aguerri et qui ne se hasarderait pas à monter une opération de cette envergure s'il n'était pas certain de son succès. L'association des commerçants laisse entendre que la volonté finale de cet opérateur est peut-être de geler, tout simplement, ce terrain qui est situé stratégiquement.

Après cet échange, le Président remercie les commerçants d'avoir informé le conseil de la Porte du Sundgau de leur point de vue sur le projet commercial. Il précise que la décision de réaliser ou non ce complexe relève des choix d'une collectivité territoriale et que notre intercommunalité n'a pas de pouvoir de décision sur ce dossier.

Le Président demande au conseil l'autorisation de rajouter des points mineurs à l'ordre du jour :

Réduction OM + admission en non valeur

Bordereau des prix nouveaux - Lot Werny - ZA Attenschwiller

Marché signalisation sécurité : autorisation de faire les démarches nécessaires

Le conseil donne son accord.

I/ Approbation du PV du conseil du 7 juin 2010

Monsieur le Président précise qu'une erreur s'est produite dans l'envoi des invitations et que les membres n'ont pas été destinataires du dernier compte rendu du conseil. Il propose que celui-ci soit approuvé lors de la prochaine réunion du conseil communautaire qui se tiendra le 23 août 2010.

II/ Finances

1. Décisions modificatives

Suite aux explications techniques sur la nécessité de procéder à des ajustements de compte, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative N°2 du budget enfance 2010.

Le conseil communautaire à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative N°2 du Budget annexe enfance 2010 comme suit

Désignation	Crédits ouverts avant vote	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Nouveaux crédits
R 777 : amortissement : quote-part des subventions d'investissement	11 570 €		2 000 €	13 570 €
D 023 : virement à la section d'investissement	24 239.90 €		2 000 €	26 239.90 €
R 021 : virement de la section de fonctionnement	24 239.90 €		2 000 €	26 239.90 €
D 13911/042 : amortissement état et établissements nationaux	2 200 €		2 000 €	4 200€
D 205 : concessions et droits similaires	1 130 €		100 €	1 230 €
D 020 : dépenses imprévues	3 500€	100 €		3 400 €

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes démarches utiles

2. Autorisation de signer le contrat Territoire de Vie - CG 68

Le Conseil Général du Haut-Rhin a défini une nouvelle politique de territorialisation des aides du Département qui vise à construire de nouvelles relations avec les territoires autour des notions de projets partagés, d'efficacité et de lisibilité des dispositifs d'aides, tout en conservant un véritable effet de levier dans la réalisation des actions des communes.

Les aides du Conseil Général reposent désormais sur 2 piliers :

- le nouveau guide des aides départementales qui est mis en œuvre pour permettre la réalisation ou l'amélioration d'un certain nombre d'équipements de base nécessaires à la population et dont l'intérêt demeure communal ;
- les Contrats de Territoire de Vie qui portent sur les projets dont l'envergure dépasse celle de la commune et qui seront aidés par le Conseil Général s'ils font partie des priorités pour le Territoire de Vie concerné couvrant les territoires des Communautés de Communes des 3 Frontières, de la Porte du Sundgau et du Pays de Sierentz.

Les projets suivants de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau ont été retenus dans le projet de Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays pour la période 2010/2013,

- **Au titre de l'amélioration de la vie quotidienne des populations** par des soutiens aux services adaptés aux besoins locaux : Extension du multi accueil Tom Pouce : 3 750 € sur un montant HT de dépenses de 25 000 €
- **Au titre de la valorisation et la consolidation des atouts et équipements économiques existants :**
 - Création de la zone d'activité d'Attenschwiller : 174 062 € sur un montant HT de travaux de 1 160 416 € (15%)
 - Création d'un réseau de sentiers de découverte : aide 9 450 € sur un montant de travaux de 63 000 € (15%) HT
 - Création d'un sentier pédestre le long de la Birsig : subvention de 15% - 30 000 € sur un total de dépenses de 200 000 € HT
- **Au titre de la préservation du cadre de vie des habitants par une meilleure gestion des sols, des enjeux paysagers et hydrauliques :**
 - Création d'un site de déchets verts à Leymen : 30 000 € de dépenses Ht - subvention de 15%, soit 4 500 €
 - Une enveloppe de soutien de 400 000 € sera réservée aux actions gerplan - Volet environnemental
- **Au titre du soutien à l'ingénierie du développement local :**
 - Un agent généraliste affecté aux missions liées à la charte (mise en œuvre, animation, suivi et évaluation) et au Contrat de Territoire de Vie (mise en œuvre, suivi, et évaluation des projets intercommunaux, à hauteur de 50 % d'un montant subventionnable plafonné à 48 000 € par an,
 - Un premier agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, à hauteur de 30 % d'un montant subventionnable plafonné à 32 000 € /an ;
 - Un second agent spécialisé chargé de suivre un domaine bien précis constituant un axe fort de la charte, à hauteur de 20% d'un montant subventionnable plafonné à 32 000 € / an et de 30 % si le poste est mutualisé à l'échelle de plusieurs Communautés de Communes.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

APPROUVE ces propositions.

AUTORISE le président à signer le contrat de Territoire de Vie des Trois Pays pour la période 2010 2013 avec le Conseil Général ;

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

Monsieur le Président tient à souligner qu'il a fallu déployer beaucoup d'énergie pour que les services départementaux acceptent de retenir le projet de zone d'activité économique à Attenschwiller. Il se félicite

donc que ce projet soit retenu et que la subvention ainsi obtenue permette de proposer un prix de vente de l'are qui sera attractif pour les futurs investisseurs.

3. Avenant DEKRA - Mission de contrôle technique gendarmerie

Melle Miesch expose que pour des questions administratives, il convient de passer un avenant au marché de contrôle technique pour la gendarmerie notifié le 7/12/2009. En effet, le marché de contrôle technique était conclu avec la société Dekra qui est devenue depuis le 1^{er} janvier 2010 : Dekra Inspection. Il convient d'acter ce changement de dénomination et de domiciliation bancaire. Le conseil donne son accord.

Le conseil communautaire à l'unanimité

APPROUVE l'avenant N°1 au marché de contrôle technique pour la construction d'une gendarmerie à Hagenthal portant sur : Le transfert du marché de contrôle technique anciennement détenu par la société Dekra à la société Dekra Inspection à compter du 1^{er} janvier 2010 et Le paiement des prestations se fera au profit du compte bancaire suivant : DEKRA INSPECTION 10558 04507 10 69 99 00 200 34 - Banque Tarnaud - Limoges

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes démarches utiles

AUTORISE la signature de l'avenant N°1

4. Tarif redevance OM pour les manifestations

Il est exposé que suite au changement de facturation pour les ordures ménagères et à la mise en place des conteneurs, la question de l'enlèvement des ordures ménagères suite à des manifestations exceptionnelles (fêtes des rues, manifestations diverses...) se pose. Les services ont travaillé sur ce dossier et il est proposé qu'un parc de bacs 770 litres soit acquis par la comcom et mis à disposition des communes et associations en fonction des besoins. Ce service ayant un coût, il est proposé qu'une tarification soit mise en place afférente à ce service.

Après discussion entre les membres sur l'intérêt de cette démarche, il est proposé qu'une tarification à hauteur de 20 € par bac de 770 litres mis à disposition soit mise en place (ce coût de 20 € prend en compte la location proprement dite du bac et le traitement de 770 litres de déchets OM). La facture sera soit envoyée directement à l'association organisatrice de la manifestation ou alors à la commune.

Pour toutes questions pratiques et réservations de bacs, il convient de s'adresser auprès de Catherine Chéa - Royer. Par ailleurs, le conseil est informé que les effets de la redevance incitative se font déjà sentir, en effet, le tonnage des OM collectés en porte à porte a diminué de 12% lors du premier semestre 2010.

Il est exposé que suite à la mise en place de la redevance incitative et de conteneurs spécifiques pour la collecte des OM, il convient d'instituer une politique tarifaire pour les événements occasionnels (fêtes de rue, inauguration, manifestations sportives...) qui donnent lieu à une production de déchets ménagers et qui sont présentés au ramassage organisé par la comcom Porte du Sundgau.

Il est proposé que des bacs de 770 litres soient mis à disposition à l'occasion de ces événements. Compte tenu du tarif de location de ces bacs et du prix de collecte et de traitement des déchets, il est proposé qu'un tarif de location de 20 €/bac de 770 litres/ semaine soit appliqué.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le tarif de location des bacs de 770 litres à destination des communes et des associations pour les manifestations occasionnelles à hauteur de :

20 € TTC par bac 770 litres loué par semaine

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

5. Admission en non valeur - Budget OM

VU la demande de la perception d'admettre en non valeur les éléments suivants

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE les admissions en non valeur suivante :

Exercice 2008

NOM	Prénom	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
BURGIN	Cécile	7 rue Oberwil	NEUWILLER	2009	0.88 €
EICHENBERGER	Katharina	4 rue des Aulnes	LEYMEN	2009	0.01 €
HANS	Yvette	1 rue des Fleurs	RANSPACH LE BAS	2009	0.48 €
					1.37 €

Exercice 2009

NOM	Prénom	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
ABY	Thierry	11 rue de Leymen	LIEBENSWILLER	2009	0.20 €
ABY	Thierry	11 rue de Leymen	LIEBENSWILLER	2009	0.20 €
AEBISCHER	Bernard	22 rue Belle Vue	RANSPACH LE BAS	2009	0.16 €
AEBISCHER	Bernard	22 rue Belle Vue	RANSPACH LE BAS RANSPACH LE	2009	0.16 €
BAUER	Bernard	38 Grand'Rue	HAUT RANSPACH LE	2009	0.16 €
BAUER	Bernard	38 Grand'Rue	HAUT	2009	0.16 €
BOUDOT	Robert	10 rue Césarhof	FOLGENSBOURG	2009	0.16 €
BOUDOT	Robert	10 rue Césarhof	FOLGENSBOURG	2009	0.16 €
DIRRIG	René	9 rue de l'église	LEYMEN	2009	0.20 €
DOEBELIN	Brigitte	13 rue de l'Eglise	LEYMEN	2009	0.72 €
DOPPLER	Jean Paul			2009	0.16 €
DOPPLER	Jean Paul			2009	0.16 €
GALLAND	Michel	3 rue du Waldeck	LEYMEN MICHELBACH LE	2009	0.16 €
GANZMANN	Aurélie	10 rue Saint Justin	HAUT MICHELBACH LE	2009	0.16 €
GANZMANN	Aurélie	10 rue Saint Justin	HAUT	2009	0.16 €
GOLLING	Philippe	9 rue de Folgenbsourg	HAGENTHAL LE BAS	2009	0.20 €
HAAS	Robert	9 rue de la Synagogue	HAGENTHAL LE BAS	2009	0.16 €
HAEUSSLER	Mathilde	5 rue de Hagenthal	NEUWILLER MICHELBACH LE	2009	0.16 €
JUD	Jean Paul	15 rue de l'école	HAUT MICHELBACH LE	2009	0.16 €
JUD	Jean Paul	15 rue de l'école	HAUT	2009	0.16 €
KEMPF	Georgette	17 rue Rodersdorf	LEYMEN	2009	0.16 €
KEMPF	Georgette	17 rue Rodersdorf	LEYMEN	2009	0.16 €
KEMPF	Jean Paul	26 rue de Liebenschwiller	LEYMEN	2009	0.36 €
KOENIG	David	3 rue de l'église	RANSPACH LE BAS	2009	2.13 €
LANG	Jeannot	12a rue de Belfort	RANSPACH LE BAS RANSPACH LE	2009	0.20 €
MARCK	Edouard	7 rue des Forgerons	HAUT RANSPACH LE	2009	0.16 €
MEYER	Jean Marie	14 rue des Forgerons	HAUT RANSPACH LE	2009	0.16 €
MEYER	Jean Marie	14 rue des Forgerons	HAUT	2009	0.16 €
MOHLER	Daniel	1a rue du Paradis	LIEBENSWILLER	2009	0.20 €
MOHLER	Daniel	1a rue du Paradis	LIEBENSWILLER	2009	0.20 €
MORGEN	Walter	14 rue de Hagenthal	NEUWILLER	2009	0.16 €
MOUTTET	Jean Pierre	4 rue Biefang	LEYMEN	2009	0.16 €
MORGEN	Walter	14 rue de Hagenthal	NEUWILLER MICHELBACH LE	2009	0.16 €
NOEPEL	Michel	3 rue des Vergers	HAUT	2009	0.16 €
REY	Antoine	14 rue de Rodersdorf	LEYMEN	2009	0.16 €
RENTZ	Werner	27 rue de Leymen	HAGENTHAL LE BAS	2009	0.36 €
RIETH	Jacques	2 quartier Gutenberg	FOLGENSBOURG	2009	0.16 €
REY	Antoine	14 rue de Rodersdorf	LEYMEN	2009	0.16 €
RINCKER	René	2 rue de Paris	ATTENSCHWILLER	2009	0.16 €
SCHMITT	Hélène	19 rue de Bâle	RANSPACH LE BAS	2009	0.16 €
SPERY	Gilbert	12 rue des Vignes	RANSPACH LE BAS	2009	0.32 €
UEBERSCHLAG	Robert	18 rue de Hagenthal	NEUWILLER	2009	0.16 €
UEBERSCHLAG	Robert	18 rue de Hagenthal	NEUWILLER RANSPACH LE	2009	0.16 €
VOIZE	Patrick	6 rue des Vergers	HAUT RANSPACH LE	2009	0.16 €
VOIZE	Patrick	6 rue des Vergers	HAUT	2009	0.16 €
WENTZEL	Valérie	22 rue de Benken	LEYMEN	2009	0.16 €

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

6. Bordereau des prix nouveaux N°1 - Marché Werny - ZA d'Attenschwiller

Monsieur le Président expose que l'entreprise Werny, titulaire du lot Eclairage public - basse tension pour l'aménagement de la zone d'activité a procédé à la mise en place d'une dalle pour le poste de transformation qui n'était pas prévue dans le marché initial et qu'un modèle de candélabre différent que celui prévu au marché va être posé pour des raisons de cohérence visuelle dans la Rue de Paris

Il convient par conséquent d'ajouter certains prix dans le bordereau unitaire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer le bordereau des prix unitaires N°1 - Lot 2 Eclairage public contenant les prix suivants:

- Mats octogonaux : 1 850 € HT
- Dalle pour poste de transformation : 3 225 € HT

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

7. Réductions Ordures Ménagères

OUI les explications de Mme OTT Danièle, Vice-présidente, quant aux réductions à accorder

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE d'accorder les réductions Ménagères suivantes :

ATTENSCHWILLER

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
HOLTERHOFF Patrick	21c rue Michelet	68220	ATTENSCHWILLER	2009	69.00 €	Logement vacant
HOLTERHOFF Patrick	21c rue Michelet	68220	ATTENSCHWILLER	2009	69.00 €	Logement vacant
					138.00 €	

HAGENTHAL-LE-BAS

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
SCHICKLIN Sophie	10 avenue Souprosse	68220	HAGENTHAL LE BAS	2009	156.00 €	départ le 31/03/2009
SCHICKLIN Sophie	10 avenue Souprosse	68220	HAGENTHAL LE BAS	2009	78.00 €	départ le 31/03/2009
					234.00 €	

LEYMEN

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
BOSSMAN Norbert	18 rue Principale	68220	LEYMEN	2009	69.00 €	Logement sous loué à Malagigno
BOSSMAN Norbert	18 rue Principale	68220	LEYMEN	2009	69.00 €	Logement sous loué à Malagigno
					138.00 €	

CHARGE le Président de régler toutes modalités nécessaires

III/ Gendarmerie : Attribution du marché de démolition

Monsieur le Président expose qu'une consultation a été menée auprès d'entreprises pour les travaux de démolition de la gendarmerie. Après examen des offres, des références, des prix proposés et des délais, il est proposé d'attribuer le marché de démolition à l'entreprise TP Wiedmer de Folgensbourg moyennant le prix de 13 000 € HT.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché de démolition avec l'entreprise Wiedmer de Folgensbourg au prix de 13 000 € HT.

CHARGE le président de régler toutes modalités nécessaires

Monsieur Ackermann demande qu'une attention particulière soit accordée à la filière de traitement des déchets. Monsieur le Président répond qu'une réunion a eu lieu avec l'entreprise et que les filières de traitement et de recyclage de l'ensemble des déchets du chantier ont été étudiées. Les factures ne seront payées qu'à la condition qu'elles soient accompagnées des bordereaux de suivi des déchets.

Le Président informe également le conseil que la consultation d'entreprises pour les travaux a été lancée, les offres devraient parvenir pour le 23 juillet à la comcom. A cet effet, un conseil communautaire sera programmé le 23 août 2010 pour attribution des marchés de travaux.

IV/ Divers

Monsieur le Président expose que l'entreprise Signalisation Sécurité de Colmar est attributaire du marché afférent à la signalétique de la ZA d'Attenschwiller. Le maître d'œuvre essaye depuis plusieurs semaines d'obtenir des entrevues pour discuter de ce chantier avec l'entreprise, sans succès. Le Président informe le conseil communautaire que si aucune nouvelle n'était donnée par l'entreprise dans les jours à venir, il mettrait en œuvre la procédure juridique adéquate pour procéder à la résiliation du marché. Le conseil donne pouvoir au Président pour faire le nécessaire.

Monsieur Ackermann fait part des interrogations de certains propriétaires de gîtes ou de commerçants qui souhaiteraient qu'une promotion de leurs activités soit faite par le biais de l'office de tourisme de St Louis et des Trois Frontières. Il lui est répondu que le conseil communautaire a donné son accord pour verser une subvention de fonctionnement à cette association et que la taxe de séjour sera instituée à partir de l'année prochaine afin de financer le fonctionnement et les actions de promotion de l'office de tourisme. En conséquence, les acteurs touristiques de notre secteur vont pouvoir désormais solliciter les services de l'office de tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance et souhaite de bonnes vacances aux membres du conseil. Le verre de l'amitié est offert par la commune de Ranspach le Bas.